

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS353

présenté par

M. Tian

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 7, après la seconde occurrence du mot :

« générations »,

insérer les mots :

« d'une plus grande convergence entre les régimes de retraite des salariés du secteur privé et des agents de l'État, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement sous-estime le problème de la convergence entre les différents régimes de retraites. S'il est certain que la convergence n'est pas à elle seule une garantie de pérennité financière, l'harmonisation des modes de calcul correspond à un impératif d'équité et de lisibilité.

L'écart entre le montant des pensions du public et du privé risque de se creuser dans les années à venir, au fur et à mesure que les salariés du privé ayant connu plusieurs crises économiques et des ruptures importantes dans leur parcours professionnel arriveront à l'âge de la retraite.